



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 2 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 27 mai 2020
Date de publication : 8 juin 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.02.06.11

Objet

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Secrétaire de séance

M. Mathieu BERTHAUD

Rapporteur

M. Jean-Pierre CUINET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Pascal FICHÈRE à Monsieur le Maire
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4, et D.1411-5 et L.1414-2,

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Ces membres sont élus :

- Obligatoirement au sein de l'assemblée délibérante,
- A la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel au scrutin de liste,
- Au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPLIQUE** les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que : « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »,
- **DÉSIGNE** les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) comme suit :

Présidence : Monsieur le Maire représenté par Monsieur Philippe JABOVISTE

Titulaires	Suppléants
1. Daniel GERMOND	1. Isabelle DELAINE
2. Stéphane CHAMPANHET	2. Frédérique DRAY
3. Jacques PÉCHINOT	3. Jean-Pierre CUINET
4. Jean-Michel REBILLARD	4. Paul ROCHE
5. Timothée DRUET	5. Laetitia JARROT-MERMET

Fait à Dole, le 2 juin 2020
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Jean-Baptiste GAGNOUX

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Tous services
- Élus concernés